

personnes compétentes, qui vérifieront les faits et restitueront aux intéressés l'argent qu'ils ont perdu. Laissons les poursuites judiciaires suivre leur cours. Si les demandeurs obtiennent gain de cause, qu'on remette au Gouvernement la somme recouvrée après un, deux, trois ou quatre ans. Toutefois, dans l'intervalle, les ex-militaires, qui ont combattu et souffert, et qui ont été victimes d'une injustice, doivent être mis à même de recouvrer sans délai ce qui leur a été injustement enlevé par suite de la confiance excessive qu'ils ont placée dans le ministère des Affaires des anciens combattants.

L'hon. M. MITCHELL: Puis-je demander...

M. HACKETT: Si le ministre veut bien patienter, je ne tarderai guère à lui céder la parole.

L'hon. M. MITCHELL: Je voulais simplement poser une question.

M. HACKETT: Dans ce cas-ci, et peut-être uniquement en cette occasion, je demande au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) de laisser son grand cœur dominer toutes les autres caractéristiques de sa nature généreuse.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Golding.)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

402. Administration, \$544,000.

Le très hon. M. MACKENZIE: Je propose que ce crédit soit réservé.

M. BRACKEN: Avant que le comité se rende à la demande du ministre, je désire poser quelques questions. Combien de ministères ont déjà été appelés et combien ne l'ont pas encore été?

Le très hon. M. MACKENZIE: Autant que je m'en souviens, quinze ministères avaient été appelés avant que ce crédit fût mis en délibération. Il y en aura donc seize en tout et il en restera quatre.

M. BRACKEN: Le ministre vient de dire que les crédits de quinze ou seize ministères ont été appelés.

Le très hon. M. MACKENZIE: Seize.

M. BRACKEN: Et qu'il reste trois ou quatre ministères dont les crédits n'ont pas été mis en délibération. Il demande maintenant qu'on appelle un autre ministère. Personne ne veut, je crois, retarder les travaux de la Chambre mais je ne m'explique pas pourquoi le Gouvernement désire appeler de nouveaux départements alors que presque

[M. Hackett.]

aucun crédit n'a encore été adopté. Si je comprends bien, lorsque les crédits de tous les ministères ont été appelés, le Gouvernement peut en proposer l'examen durant la dernière moitié de la semaine sans qu'il soit possible à un honorable député d'amorcer un débat. Tant qu'il reste certains ministères, lorsque le Gouvernement demande, au début de la semaine, que la Chambre se forme en comité des subsides, les honorables députés ont le droit d'exposer leurs griefs. Je ne crois pas qu'il soit juste de priver l'opposition de ce droit.

Le très hon. M. MACKENZIE: L'honorable député me permet-il une brève remarque?

M. BRACKEN: Oui. Je veux simplement savoir pourquoi le Gouvernement désire appeler les crédits d'autres ministères. S'il faut que les crédits de seize ministères soient en délibération, pourquoi en a-t-on appelé deux ou trois à la fois depuis deux ou trois mois? Il vaudrait mieux les mettre en délibération en bloc et n'en plus parler.

Le très hon. M. MACKENZIE: Nous l'avons plusieurs fois tenté. Puis-je encore une fois donner à l'honorable député l'assurance que tous les lundis, mardis et mercredis, si les honorables députés s'opposent à ce que nous nous formions en comité des subsides et s'ils nous en font la demande, nous pourrions demander à mettre en délibération les crédits d'un des ministères qui restent afin de leur donner l'occasion de se soulager de tout grief qu'ils voudraient exposer. Cette promesse vaudra jusqu'aux deux ou trois derniers jours de la session. J'espère que cela suffit à l'honorable député.

M. BRACKEN: C'est là une offre reposant sur la seule bonne volonté de celui qui la formule. Le Gouvernement tiendra à la respecter, j'en suis sûr, mais nous ne voulons pas être réduits à demander comme une faveur la facilité de prendre la parole.

Le très hon. M. MACKENZIE: Il n'y a pas de faveur; c'est une promesse.

M. BRACKEN: Alors je pose une autre question. Pourquoi tenir à mettre en délibération les crédits d'un autre ministère lorsque nous sommes déjà saisis de ceux de quinze ou seize?

Le très hon. M. MACKENZIE: Afin d'accélérer les travaux de la Chambre.

M. BRACKEN: Déjà nous sommes saisis des crédits de quinze ou seize ministères et nous ne pourrions pas aborder ceux des autres avant cinq, six, sept ou peut-être huit semaines.